

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS**

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020 A 18 HEURES

Date de convocation : 09/09/2020
Nombre de délégués présents : 25
Titulaires : 20
Suppléants : 5
Votants : 28 (dont 8 pouvoirs)

L'An Deux Mille vingt, le dix-sept septembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'Hôtel d'Entreprises Innoprod d'Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie ROSE, Présidente.

Présidait la séance : Monsieur Robert GAUTHIER, doyen d'âge

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory AVEROUS

Membres présents votant : Mesdames, Florence DURAND, Sandrine SANDRAL, Michèle SAUNAL, Elisabeth CLAVERIE, Sarah LAURENS, Isabelle CALMET, Isabelle SOULET, Messieurs, Patrick CARAYON, Bernard LAFON, Gérard PUECH, Grégory AVEROUS, Jean-Michel BOAT, Didier BUONGIORNO, Jean-Marc FARRE, Robert GAUTHIER, Roland GILLES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-François ROCHEDREUX, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE

Membres présents non-votant : Messieurs, Jacky MIQUEL, Jean-Marc SOULAGES, Gérard FABRE

Membres excusés : Madame, Anne-Marie ROSE (pouvoir à Joël LOUP), Messieurs, Jean-Louis PUECH (pouvoir à Gérard PUECH), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Christian CHAMAYOU), Marc VENZAL (pouvoir à Sarah LAURENS), Mathieu VIDAL (pouvoir à Roland GILLES), Pierre CALVIGNAC (pouvoir à Isabelle CALMET), Jean-Paul CHAMAYOU (pouvoir à Serge BOURREL), Henri VIAULES (pouvoir à Jean-Luc CANTALOUBE), Bruno BOUSQUET, Thierry DUFOR



N°03-2020: FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET D'AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Madame la Présidente,

L'article L5211-10 stipule que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Afin d'assurer une représentation équilibrée des EPCI au sein du bureau, il vous est proposé de fixer à 10 le nombre de membres du Bureau avec la répartition suivante :

4 membres pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois

3 membres pour la communauté de communes de Centre Tarn,

3 membres pour la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

LE CONSEIL SYNDICAL,

VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES,

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil syndical d'assurer au sein du bureau une représentation équilibrée des EPCI,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE à 10 le nombre de membres du Bureau et à 3 le nombre de vice-présidents.

RESULTAT DU VOTE :

Nombre de membres en exercice : 32

Suffrages exprimés : 28

Pouvoir(s) : 8

Majorité absolue : 15

Votes favorables : 28

Votes défavorables : 0

Nuls : 0

Abstentions : 0



Fait et délibéré
Le 17 septembre 2020
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

LA PRÉSIDENTE,
MADAME ELISABETH CLAVERIE